

Déclaration d'adhésion pour une assurance de matériel de camp, resp. d'adaptation à l'assurance actuelle

Edition 2015

Groupe scout :

Association cantonale :

Déclare l'adhésion à /la modification de l'assurance de matériel de camp à partir du :

Tout l'inventaire du groupe scout est assuré à la valeur à l'état neuf contre les dommages : feu, effraction et eau, avec une couverture dans le monde entier. Les dégâts élémentaires sont assurés qu'en Suisse. Détails selon prescription dans la fiche technique.

La somme d'assurance doit contenir la totalité de l'inventaire du groupe scout. Les objets sont à évaluer selon la valeur à l'état neuf des mêmes objets.

Comme inventaire compte par exemple : Tentes (tout genre), avec accessoires, matériel de cuisine, (appareils de cuisson, vaisselle, etc.), matériel de pionnier (cordes, haches, pelles, pics, piolet, etc.), le mobilier des foyers scouts appartenant au groupe, d'autres objets comme par ex lanternes, tuyaux, etc. Y compris le matériel emprunté.

Somme totale à assurer (valeur à l'état neuf) Arrondie aux 1'000 .- fr. : _____

Calcul de la prime annuelle :

Somme à assurer x 0.005

(Y compris le timbre fédéral. Payable annuellement, le 1^{er} juillet) fr. : _____

Personne de contact:

Nom, prénom, nom scout : _____

Adresse / NP / Lieu : _____

E-Mail: _____

No de tél portable : _____

Compte banque / poste du groupe : _____

Ton groupe scout sera assuré sous le contrat cadre no 1250 à la Mobilière Suisse, Agence générale de Berne-Ville, Bubenberplatz 8, 3011 Berne.

Original :

La Mobilière, Agence générale de Berne-Ville, Bubenberplatz 8, 3011 Berne

Andres Krummen, tél : 031 311 48 11, Fax : 031 311 23 80

E-mail : andres.krummen@mobi.ch

